

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1074

30 avril 2008

SOMMAIRE

Ados Corporation S.A.	51540	Mifasol S.A.	51551
Arcelor Luxembourg	51539	Morote Holding S.A.	51552
ArcelorMittal Luxembourg	51539	MSEOF Marengo I S.A.	51518
Borealis (Luxembourg) S.C.A.	51542	MTLP Holding S.A.	51551
Burdes S.à r.l.	51536	Sopaloc S.A.	51529
D&G Holding S.A.	51536	Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l.	51530
Equity 51 S.A.	51540	Summit Investment Lux S.A.	51517
Felux S.à r.l.	51552	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	51543
H&G Management S.à r.l.	51506	Vador Investments S.A.	51529
Improve	51551	WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l. ..	51549
KS Environmental Services S.A.	51552	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l. ..	51547
LaSalle Euro Growth II S.C.A.	51542	WPP Luxembourg Theta Sàrl	51506
Levanter Phoenix S.à r.l.	51521		
Mareblu S.à r.l.	51508		

H&G Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.508.

Il résulte d'une cession du 22 janvier 2008 que Monsieur Sébastien ARMLEDER, demeurant à CH-Thônex, 3, Chemin des Sillions, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée H&G MANAGEMENT S.à r.l. à la société FIDEOS, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme
Pour H&G MANAGEMENT S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008048501/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

WPP Luxembourg Theta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.715.125,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.019.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.550 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Theta S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.019 (the Company), incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 417 of 7 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 26 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 996 of 29 May 2007.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares having a nominal value of EUR 25 each in the share capital of the Company amounting to EUR 220,715,125.-, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on (i) 1 March 2008 on 10 March 2008 and (ii) on 11 March 2008 on 20 March 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that (i) the financial year of the Company that has started on 1 March 2008 shall close on 10 March 2008, that (ii) the financial year of the Company that has started on 11 March 2008 shall close on 20 March 2008 and that (iii) the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 21 March each year and ends on 20 March of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Lucile ARNOUX, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Theta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.019 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 417 du 7 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 février 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 996 du 29 mai 2007.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales ayant valeur nominale de EUR 25,- chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 220.715.125,-, et l'Associé Unique exerce les pouvoir dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté (i) le 1er mars 2008 au 10 mars 2008 et (ii) le 11 mars 2008 au 20 mars 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 20 mars de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et
3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 1^{er} mars 2008 sera clôturé le 10 mars 2008, que (ii) l'exercice social de la Société ayant débuté le 11 mars 2008 sera clôturé le 20 mars 2008 et que (iii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 20 mars de chaque année.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 21 mars de chaque année et se termine 20 mars de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette mêmes partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008. LAC/2008/12606. — Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048671/5770/118.

(080053148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Mareblu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.606.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.872,

here represented by Ms. Annette Brewer, Avocat à la Cour, with professional address at 14, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on March 7, 2008.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MAREBLU S.A R.L." (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the sole shareholder or with the consent of half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10 a.m., provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.3. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18. General Provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription-Payment

Thereupon,

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., prenamed and represented as stated above, subscribes to one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Michel THILL, employee, born on June 8, 1965 in Arlon, residing at 90, rue de Sesselich, B-6700 Arlon (Belgium).
2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.872,

représentée par Madame Annette Brewer, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg, le 7 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MAREBLU S.A R.L." (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixée à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut égale-

ment renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société. Si il a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date a été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la Société; and

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions Générales

Art. 18. Dispositions Générales.

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations, communications et résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une période indéterminée:
- M. Michel THILL, employé, né le 8 juin 1965 à Arlon, résidant au 90, rue de Sesselich, B-6700 Arlon (Belgique).
2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du document ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Brewer et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 mars 2008, LAC/2008/11910. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

Eur 0,5% = 62,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048647/5770/513.

(080053477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Summit Investment Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière

assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

SUMMIT INVESTMENT LUX S.A.

G. GUISSARD / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008048507/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.018.

In the year two thousand and seven, on the twenty first of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MSEOF Marengo I S.A.", a société anonyme, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.018 (the "Company"), incorporated by notarial deed of the undersigned notary on June 11, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1003 dated October 10, 2004, which articles have latest been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on October 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2106 dated November 10, 2006.

The meeting is chaired by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

The chairman appointed as secretary Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and as scrutineer Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one million twenty-three thousand five hundred Euro (€ 1.023.500,-), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of nine million six hundred fifty-nine thousand one hundred Euro (€ 9.659.100,00) in order to raise it from its present amount of one million twenty-three thousand five hundred Euro (€ 1.023.500,-) to ten million six hundred eighty-two thousand six hundred Euro (€ 10.682.600,-) by the issue of three hundred eighty-six thousand three hundred sixty-four (386.364) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,-) each.

2. Subscription and full payment of each of the three hundred eighty-six thousand three hundred sixty-four (386.364) new shares for the aggregate nominal value of nine million six hundred fifty-nine thousand one hundred Euro (€ 9.659.100,00), together with a share premium of thirty-three Euro nine cents (€ 33,09) by contribution in kind in the total amount of nine million six hundred fifty-nine thousand one hundred thirty-three Euro and nine cents (€ 9.659.133,09), by conversion of an interest free loan in the same amount held by the Company's sole shareholder toward the Company since August 2, 2007.

3. Restatement of Article 5, first paragraph, of the Company's bylaws to give it the following wording:

" **Art. 5. Capital.** The issued capital of the company is set at ten million six hundred eighty-two thousand six hundred Euro (€ 10,682,600,-) divided into four hundred twenty-seven thousand three hundred four (427,304) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,-) each, all of which are fully paid up."

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital to the extent of nine million six hundred fifty-nine thousand one hundred Euro (€ 9.659.100,00) in order to raise it from its present amount of one million twenty-three thousand five hundred Euro (€ 1.023.500,-) to ten million six hundred eighty-two thousand six hundred Euro (€ 10.682.600,-) by the

issue of three hundred eighty-six thousand three hundred sixty-four (386.364) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25,-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Company's sole shareholder MSEOF Holding S.à r.l., a private limited liability company existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.684, represented by Mr. Grégoire Fraisse, prenamed, by virtue of one proxy established in August 2007, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, declared to subscribe for and pay in all the three hundred eighty-six thousand three hundred sixty-four (386.364) new shares for the aggregate nominal value of nine million six hundred fifty-nine thousand one hundred Euro (€ 9.659.100,00), together with a total share premium of thirty three Euro and nine cents (€ 33,09) by contribution in kind in the total amount of nine million six hundred fifty-nine thousand one hundred thirty-three Euro and nine cents (€ 9.659.133,09), by conversion of an interest free loan in the same amount held by MSEOF Holding S.à r.l., prenamed, toward the Company since August 2, 2007.

The contribution in kind is accepted by the board of directors of the Company at the value of nine million six hundred fifty-nine thousand one hundred thirty-three Euro and nine cents (€ 9.659.133,09), and subject to an independent auditor's report, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, established by Mr. Jean-Bernard Zeimet with address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, which concludes as follows:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no objection to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the 386.364 new shares with a nominal value of EUR 25,- to be issued together with a total share premium of EUR 33,09 for a total amount of EUR 9.659.133,09".

"Jean-Bernard Zeimet", Réviseurs d'entreprises

Prementioned report, being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The meeting resolved to restate Article 5, first paragraph, of the bylaws of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued capital of the company is set at ten million six hundred eighty-two thousand six hundred Euro (€ 10,682,600.-) divided into four hundred twenty-seven thousand three hundred four (427,304) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately ninety-nine thousand Euro (€ 99.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 21 décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MSEOF Marengo I S.A.", ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.018 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1003 du 10 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2106 du 10 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, ayant adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et comme scrutateur M. Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million vingt-trois mille cinq cents Euros (€ 1.023.500,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital pour un montant de neuf millions six cent cinquante-neuf mille cent Euros (€ 9.659.100,-) pour le porter de son montant actuel d'un million vingt-trois mille cinq cents Euros (€ 1.023.500,-) au montant de dix millions six cent quatre-vingt-deux mille six cents Euros (€ 10.682.600,-) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quatre (386.364) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

2. Souscription et libération de chacune des trois cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quatre (386.364) nouvelles actions d'une valeur nominale totale de neuf millions six cent cinquante-neuf mille cent Euros (€ 9.659.100,-), accompagné d'une prime d'émission totale de trente-trois Euros et neuf cents (€ 33,09) par apport en nature d'un montant total de neuf millions six cent cinquante-neuf mille cent trente-trois Euros et neuf cents (€ 9.659.133,09), par conversion d'un prêt ne portant pas intérêt d'un même montant détenu par l'actionnaire unique de la Société à l'encontre de la Société depuis le 2 août 2007.

3. Modification de l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à dix millions six cent quatre-vingt-deux mille six cents Euros (EUR 10.682.600,-) divisé en quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre (427.304) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, le capital social étant entièrement libéré."

4. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société pour un montant de neuf millions six cent cinquante-neuf mille cent Euros (€ 9.659.100,-) pour le porter de son montant actuel d'un million vingt-trois mille cinq cents Euros (€ 1.023.500,-) au montant de dix millions six cent quatre-vingt-deux mille six cents Euro (€ 10.682.600,-) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quatre (386.364) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite, MSEOF Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.684, représenté par M. Grégoire Fraisse, susnommée, en vertu d'une procuration établie en août 2007, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps, déclare souscrire la totalité des trois cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quatre (386.364) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale pour un montant total de neuf millions six cent cinquante-neuf mille cent Euros (€ 9.659.100,-), ensemble avec une prime d'émission totale de trente-trois Euros et neuf cents (€ 33,09) par apport en nature d'un montant total de neuf millions six cent cinquante-neuf mille cent trente-trois Euros et neuf cents (€ 9.659.133,09) par conversion d'un prêt ne portant pas intérêt d'un même montant détenu par MSEOF Holding S.à r.l., susnommé, envers la Société depuis le 2 août 2007.

L'apport en nature est accepté par le conseil d'administration de la Société à la valeur de neuf millions six cent cinquante-neuf mille cent trente-trois Euro et neuf cents (€ 9.659.133,09), sujet à un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Jean-Bernard Zeimet, ayant son adresse au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no objection to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the 386.364 new shares with a nominal value of EUR 25,- to be issued together with a total share premium of EUR 33,09 for a total amount of EUR 9.659.133,09"

"Jean-Bernard Zeimet", Réviseurs d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à dix millions six cent quatre-vingt-deux mille six cents Euros (EUR 10.682.600,-) divisé en quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre (427.304) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, le capital social étant entièrement libéré."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (€ 99.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. FRAISSE, R. UHL, N. CUISSET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2008. Relation: LAC/2008/43424. — Reçu quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et trente-trois cents (96.591,33.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008048683/211/184.

(080053266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Levanter Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.400.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before the undersigned Maître SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Levhold Germany S.à r.l. a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg here represented by Jasmin SCHUH, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in virtue of one proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Levanter Phoenix S.à r.l.", having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), dated 20th November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 119 dated 6th of February 2007

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholder resolves to restate the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Levanter Phoenix S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the

board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior unanimous approval of the Shareholders.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties in Germany or Switzerland or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer or encumber all or some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles in accordance with clause 13.3 of the present Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares held by a Shareholder shall entitle that Shareholder to participate in the corporate assets and profits of the Company in such proportions as may be agreed between the Shareholders from time to time as set out in any joint venture agreement entered into between them in relation to the Company and its subsidiaries and as that agreement may be supplemented or amended from time to time.

6.2. The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

6.3. Each Shareholder shall maintain its shares in the Company for a minimum period of two years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

6.4. After the period of two years mentioned under article 6.3 above, the Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

The transfer of shares to non-Shareholders is subject to the prior unanimous approval of the Shareholders.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5. Subject to any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, a Shareholder may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a Shareholder shall be submitted to the prior approval of the general meeting of Shareholders which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to the other Shareholder, or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a Shareholder may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.4 or 6.5. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.7. or 6.8. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A Shareholder' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by at least four managers appointed by a resolution of the Shareholders which set the term of their office of whom two shall be designated as Class A managers and two shall be designated as Class B managers. The manager(s) do not need to be Shareholder(s).

7.2. The A Shareholder is entitled to propose candidates from which maximum two persons are to be appointed A Managers by the Shareholders. The A Shareholder may at any time propose to remove any A Manager appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this A manager is removed from his position. In this case the A Shareholder is further entitled to propose candidates from which a new A Manager shall be appointed by the Shareholders.

7.3 The B Shareholder is entitled to propose candidates from which maximum two persons are to be appointed B Managers by the Shareholders. The B Shareholder may at any time propose to remove any B Manager appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this B manager is removed from his position. In this case the B Shareholder is further entitled to propose candidates from which a new B Manager shall be appointed by the Shareholders.

7.4 The managers may be dismissed ad nutum by an unanimous vote of the Shareholders of the Company as per clause 13.2 of the present Articles.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by any Class A manager and any Class B manager acting jointly, including any asset manager appointed by the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the shareholders from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if at least 50% of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Class A manager and any one Class B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.2. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Any shareholders' resolutions are only validly taken by unanimous vote of the Shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The Board of managers is entitled to distribute interim dividends, at any time, by unanimous vote under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders as per clause 6.1 above and in accordance with any joint venture agreement which may be entered into between the shareholders from time to time.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand four hundred (2,400.-) euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Levhold Germany S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, ici représentée par Jasmin SCHUH, avec adresse professionnelle 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de "Levanter Phoenix S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 daté du 6 février 2007;

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'Associé unique décide de refondre les Statuts dans leur globalité et, pour autant que nécessaire, d'insérer ou de changer les intitulés des titres au sein des Statuts de façon à ce qu'ils aient désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Levanter Phoenix S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ni succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord unanime préalable des Associés

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts conformément aux termes de la clause 13.3 des présents Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales détenues par un associé conféreront à cet associé le droit de bénéficier des actifs et des bénéfices de la Société dans des proportions ponctuellement convenues par les associés, conformément aux contrats de joint venture conclus entre eux en relation avec la Société, et dans la mesure où ces contrats sont susceptibles de modifications ponctuelles.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, du fait qu'il ne peut y avoir qu'un propriétaire par part sociale.

6.3. L'unique propriétaire ou, s'il y a plusieurs associés, chacun des associés conservera ses parts sociales de la Société pour une durée de deux ans au minimum, à compter de la date d'enregistrement de la Société, sauf disposition contraire d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les associés.

6.4. Après la période de deux ans mentionnée dans l'article 6.3 ci-dessus, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est préalablement soumise à l'approbation unanime de l'assemblée générale des actionnaires.

Une cession de parts sociales ne sera contraignante pour la Société ou pour des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société, ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.5. Conformément aux contrats de joint venture conclus entre les associés ponctuellement, tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

a) à la société, dans les limites prévues par la loi;

- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.4. ou 6.5. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par, au moins, quatre gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle précisera les conditions de leur charge. Deux de ces gérants seront désignés comme gérants de Classe A, et deux d'entre eux seront désignés comme gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2. L'associé A est habilité à proposer des candidats, dont deux, au maximum, seront nommés gérants de Classe A par les associés. L'associé A peut, proposer, à tout moment, de démettre de ses fonctions un gérant de Classe A nommé sur sa proposition, et le cas échéant, les associés devront s'assurer que ce gérant de Classe A est effectivement démis de ses fonctions. Dans ce cas, l'associé A aura, en outre, le droit de proposer des candidats parmi lesquels un nouveau gérant de Classe A sera nommé par les associés.

7.3 L'associé B est habilité à proposer des candidats, dont deux, au maximum, seront nommés gérants de Classe B par les Associés. L'Associé B peut, proposer, à tout moment, de démettre de ses fonctions un gérant de Classe B nommé sur sa proposition, et le cas échéant, les associés devront s'assurer que ce gérant de Classe B est effectivement démis de ses fonctions. Dans ce cas, l'associé B aura, en outre, le droit de proposer des candidats parmi lesquels un nouveau gérant de Classe B sera nommé par les associés.

7.4 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum par vote unanime des associés de la Société, conformément à la clause 13. 2 des présents Statuts.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts relèveront de la compétence du conseil de gérance, qui disposera de tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes conformément à l'objet de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou à plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de Classe A et par un gérant de Classe B agissant conjointement, y compris par un gestionnaire externe indépendant nommé par la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que le nécessiteront les intérêts de la Société ou à la demande de l'un de ses gérants conformément à tout contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois jours avant la date prévue de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, le conseil de gérance peut régulièrement délibérer et prendre des mesures uniquement si au moins 50 % de ses membres sont présents ou représentés, et s'il y a parmi eux au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, les résolutions du conseil de gérance sont régulièrement prises à la majorité des suffrages exprimés, dont ceux d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par la totalité des membres présents ou représentés à ladite réunion.

9.6. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, les résolutions du conseil d'administration sont régulièrement prises à la majorité des suffrages exprimés, dont ceux d'au moins un gérant de Classe A et un gérants de Classe B. Les résolutions du

conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par la totalité des membres présents ou représentés à ladite réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera valablement engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à l'unanimité par le conseil de gérance de l'Associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel conformément à tout contrat de joint venture conclu ponctuellement entre les Associés. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Le conseil de gérance est habilité à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, par vote unanime, dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille quatre cents (EUR 2.400,-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schuh et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008. LAC/2008/12583. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048696/5770/447.

(080053424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Sopaloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.822.

—
- Monsieur Frank VAN GOOL est nommé Président du Conseil d'Administration.

Celui-ci assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Le 21 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

SOPALOC S.A.

P. OLIVY / V. DE BAEREMAEKER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008048514/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Vador Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.798.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

VADOR INVESTMENTS S.A.

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008048515/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.591.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT SOPHIS (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies under number 189653,

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 17 March 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in her hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500.-) shares have been subscribed by ADVENT SOPHIS (CAYMAN) LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional Dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the Sole Partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Pascal Xatart, a company director, born on 1st June 1967 in Sfax, Tunisia, with personal address at 7, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris, France, and

- François Bourgon, a company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT SOPHIS (CAYMAN) LTD., une société à responsabilité limitée régie et existant par les lois de l'île de Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, l'île de Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des l'île de Caïmans sous le numéro 189.653,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mars 2008.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15 . Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

ADVENT SOPHIS (CAYMAN) LIMITED, prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Pascal XATART, gérant de société, né le 1^{er} juin 1967 en Sfax, Tunisie, ayant son adresse personnelle au 7, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris; et

- François BOURGON, gérant de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 mars 2008. Relation: EAC/2008/4279. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008048644/239/345.

(080053197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

D&G Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008049120/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02132C. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.125,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.099.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burdes S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 114.099, incorporated pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, on January 30th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 824 of April 25th, 2006.

There appeared:

ARCELAND Strategic Partners LP, a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 1111 West Wind Building Harbour Drive, KY-KY1-1102 Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares it owns are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,625.- (seven thousand six hundred twenty-five euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 20,125.- (twenty thousand one hundred and twenty-five euro) by the creation and the issuance of 61 (sixty-one) new shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;
- 2) Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 61 (sixty-one) new shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by a contribution in cash by ARCELAND Strategic Partners LP;
- 3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7.625.- (seven thousand six hundred twenty-five euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 20,125.- (twenty thousand one hundred and twenty-five euro) by the creation and the issuance of 61 (sixty-one) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by ARCELAND Strategic Partners LP.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 7,625.- (seven thousand six hundred and twenty-five euro).

Intervention - Subscription - Payment

Arceland Strategic Partners LP, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 7,625.- (seven thousand six hundred and twenty-five euro), by subscribing to all the 61 (sixty-one) shares, the whole being fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate issued on March 17th, 2008.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty thousand one hundred twenty-five euros (20,125.- EUR) divided into one hundred and sixty one (161) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Burdes S.à r.l.», ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.099, constituée suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire, le 30 Janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 du 25 avril 2006.

A comparu:

ARCELAND Strategic Partners LP, une société de droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 1111, West Wind Building Harbour Drive, KY-KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmanes (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés dans la liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été dûment informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.625,- EUR (sept mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 20.125,- EUR (vingt mille cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 61 (soixante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission des 61 (soixante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, par un apport en numéraire de ARCELAND Strategic Partners LP;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.625,- EUR (sept mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 20.125,- EUR (vingt mille cent vingt-cinq euros) par l'émission de 61 (soixante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros), la totalité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire réalisé par ARCELAND Strategic Partners LP.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 7.625,- EUR (sept mille six cent vingt-cinq euros), par apport en numéraire réalisé par ARCELAND Strategic Partners LP.

Intervention - Souscription - Paiement

ARCELAND Strategic Partners LP, ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 7.625,- EUR (sept mille six cent vingt-cinq euros), en souscrivant à l'ensemble des 61 (soixante et une) nouvelles parts sociales de la société, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis le 17 mars 2008.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille cent vingt-cinq euros (20.125,- EUR) représenté par cent soixante et une (161) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2008, LAC/2008/13002. — Reçu trente-huit euros treize cents. Eur 0,50% = 38,13.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048694/5770/154.

(080053294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Arcelor Luxembourg).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Arcelor Luxembourg", société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, ci-après dénommée la "Société", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 6990, constituée suivant acte notarié du 5 juillet 1882, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 28 juillet 1882. Les statuts de la Société

ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1247 du 28 juin 2006.

La séance est déclarée ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel WURTH, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe JUNG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Egbert JANSEN et Albert RINNEN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale de la société en "ArcelorMittal Luxembourg" et modification de l'alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour dénomination "ArcelorMittal Luxembourg".

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées en date du 17 mars 2008.

V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les onze millions six cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-huit (11.625.858) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, onze millions six cent six mille huit cent quarante-deux (11.606.842) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ArcelorMittal Luxembourg".

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

"La société a pour dénomination "ArcelorMittal Luxembourg"."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.05 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. WURTH, C. JUNG, E. JANSEN, A. RINNEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2008. Relation: EAC/2008/4370. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008048692/239/59.

(080053515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Equity 51 S.A., Société Anonyme,
(anc. Ados Corporation S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.990.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of March.
Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "ADOS CORPORATION S.A.", R.C.S. Luxembourg number B 93.990, having its registered office in Luxembourg, 18, rue de l'Eau, incorporated under the denomination of "ADOS LUXEMBOURG S.A." pursuant to a deed of Maître Martine WEINANDY, notary residing in Clervaux in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, dated 25 June, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 720 of July 8, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN dated 31 August, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 1124 of 9 November 2004.

The meeting begins, Mr. Michaël ZIANVENI, legal advisor, with professional address in 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Corinne PEYRON, employee, with professional address in 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raymond THILL, maître en droit, with professional address in 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty-five (35) shares of a par value of thousand euros (EUR 1.000,-) each, representing the total capital of thirty-five thousand euros (EUR 35.000,-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the company into "EQUITY 51 S.A." and subsequent amendment of Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First resolution

The name of the company is changed from "ADOS CORPORATION S.A." into "EQUITY 51 S.A."

As a consequence Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended to have the following wording: "**Art. 1. first paragraph.** There exists a limited corporation under the name of "EQUITY 51 S.A."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ADOS CORPORATION S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée sous la dénomination "ADOS LUXEMBOURG S.A." par acte de Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux en remplacement Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 720 du 8 juillet 2003.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 31 août 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C numéro 1124 du 9 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en "EQUITY 51 S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la société est changée de "ADOS CORPORATION S.A." en "EQUITY 51 S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . alinéa 1^{er} .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EQUITY 51 S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Peyron, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008, LAC/2008/13198. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048691/5770/95.

(080053456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

LaSalle Euro Growth II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049121/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02684. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Borealis (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 629.020,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 mars 2008.

Pour la société

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l.

Gérant - Associé commandité représenté par

Olivier DORIER

Gérant B

Référence de publication: 2008049119/1337/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02115. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.378.100,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 127.040, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2007, number 1161, which articles of incorporation have been last modified by a deed of the undersigned notary, on 5 March 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (hereinafter the "Company").

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Ms. Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Delphine Hoer, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of a new class of shares, the "Class D Shares" in addition to the existing Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares of the Company.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty-eight thousand three hundred fifty US dollars (USD 758,350) in order to bring it from its current amount of six hundred nineteen thousand seven hundred and fifty US dollars (USD 619,750) up to an amount of one million three hundred seventy-eight thousand one hundred US dollars (USD 1,378,100), through the issuance of fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Insertion of the following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

" **Class C Shares** means the class of shares related to the Rasa Investment."

" **Rasa** means Rasa Land Investors Limited."

" **Rasa Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not, or otherwise in Rasa."

" **Class D Shares** means the class of shares related to the Tokyo Star Investment."

" **Tokyo Star** means Tokyo Star Bank, Limited."

" **Tokyo Star Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not, or otherwise in Tokyo Star."

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to create a new class of shares, the "Class D Shares", in addition to the existing Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares of the Company.

Second Resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty-eight thousand three hundred fifty US dollars (USD 758,350) in order to bring it from its current amount of six hundred nineteen thousand seven hundred and fifty US dollars (USD 619,750) up to an amount of one million three hundred seventy-eight thousand one hundred US dollars (USD 1,378,100), through the issuance of fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

The fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares have been subscribed as follows:

- ten thousand one hundred sixty-two (10,162) Class D Shares of the Company have been subscribed by TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, PO Box 896, Harbour Centre, 2nd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, at a total subscription price of five hundred eight thousand one hundred nine US dollars and eighty cents (USD 508,109.80) to be allocated as follows:

(i) five hundred eight thousand one hundred US dollars (USD 508,100) shall be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) nine US dollars and eighty cents (USD 9.80) shall be allocated to the share premium account of the Company;

- five thousand five (5,005) Class D Shares of the Company have been subscribed by TPG-Axon Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, registered with the Secretary of State, State of Delaware, USA, at a total subscription price of two hundred fifty thousand two hundred ninety-eight US dollars and four cents (USD 250,298.04) to be allocated as follows:

(i) two hundred fifty thousand two hundred fifty US dollars (USD 250,250) shall be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) forty-eight US dollars and four cents (USD 48.04) shall be allocated to the share premium account of the Company;

The subscribed Class D Shares have been paid up by the abovementioned subscribers through a cash contribution of a total amount of seven hundred fifty-eight thousand four hundred seven US dollars and eighty-four cents (USD 758,407.84) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third Resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million three hundred seventy-eight thousand one hundred US dollars (USD 1,378,100) divided into three hundred sixty (360) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, eight thousand (8,000) Class C Shares and fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50)."

Fourth Resolution

The general meeting resolves to insert the following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

" **Class C Shares** means the class of shares related to the Rasa Investment."

" **Rasa** means Rasa Land Investors Limited."

" **Rasa Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not, or otherwise in Rasa."

" **Class D Shares** means the class of shares related to the Tokyo Star Investment."

" **Tokyo Star** means Tokyo Star Bank, Limited."

" **Tokyo Star Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not, or otherwise in Tokyo Star."

Estimate of Cost

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.040, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2007 sous le numéro 1161, dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés (ci après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mlle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Delphine Hoer, juriste, demeurant à Luxembourg, ainsi que Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, les "parts sociales de Classe D", en plus des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante-huit mille trois cent cinquante dollars US (USD 758.350) afin de porter de sa valeur actuelle de six cent dix-neuf mille sept cent cinquante dollars US (USD 619.750) à un montant d'un million trois cent soixante-dix-huit mille cent dollars US (USD 1.378.100), par l'émission de quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

3. Modification subséquente de premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Insertion des définition suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

" **Parts Sociales de Classe C** signifie les parts sociales relatives à l'Investissement Rasa."

" **Rasa** signifie Rasa Land Investors Limited."

" **Investissement Rasa** signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Rasa."

" **Parts Sociales de Classe D** signifie des parts sociales relatives à l'Investissement Tokyo Star."

" **Tokyo Star** signifie Tokyo Star Bank, Limited."

" **Investissement Tokyo Star** signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Tokyo Star."

5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, les "Parts Sociales de Classe D", en plus des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C de la Société.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante-huit mille trois cent cinquante dollars US (USD 758.350) afin de porter de sa valeur actuelle de six cent dix-neuf mille sept cent cinquante dollars US (USD 619.750) à un montant d'un million trois cent soixante-dix-huit mille cent dollars US (USD 1.378.100), par l'émission de quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Les quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D de la Société ont été souscrites comme suit:

- dix mille cent soixante-deux (10.162) Parts Sociales de Classe D de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., une limited company constituée et régie pour les loirs des Iles Caïman, ayant son siège social au Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, PO Box 896, Harbour Centre, 2nd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, pour un prix de souscription total de cinq cent huit mille cent neuf dollars US et quatre-vingt cents (USD 508.109,80) alloués comme suit:

- (i) cinq cent huit mille cent dollars US (USD 508.100) seront alloués au capital social de la Société; et

- (ii) neuf dollars US et quatre-vingt cents (USD 9,80) seront alloués à la prime d'émission de la Société;

- cinq mille cinq (5.005) Parts Sociales de Classe D de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners, L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, inscrite au Secretary of State, State of Delaware, pour un prix de souscription total de deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars US et quatre cents (USD 250.298,04) alloués comme suit:

- (i) deux cent cinquante mille deux cent cinquante dollars US (USD 250.250) seront alloués au capital social de la Société; et

- (ii) quarante-huit dollars US et quatre cents (USD 48,04) seront alloués à la prime d'émission de la Société;

Les Parts Sociales de Classe D de la Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent cinquante-huit mille quatre cent sept dollars US et quatre-vingt-quatre cents (USD 758.407,84) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième Résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré d'un million trois cent soixante-dix-huit mille cent dollars US (USD 1.378.100) divisé en trois cent soixante (360) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe C et quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide d'insérer les définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

" **Parts Sociales de Classe C** signifie les parts sociales relatives à l'Investissement Rasa."

" **Rasa** signifie Rasa Land Investors Limited."

" **Investissement Rasa** signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Rasa."

" **Parts Sociales de Classe D** signifie des parts sociales relatives à l'Investissement Tokyo Star."

" **Tokyo Star** signifie Tokyo Star Bank, Limited."

" **Investissement Tokyo Star** signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Tokyo Star."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE, D. HOEUR, A. HOFFMANN.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 mars 2008. Relation: LAC/2008/10974. — Reçu deux mille quatre cent soixante-cinq euros et soixante-treize cents (2.465,73 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008048684/211/217.

(080053273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.041.243.516,45.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WPP Luxembourg Beta Two S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.003 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C N ° 433 of 28 February 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 12 January 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C N ° 590 of 12 April 2007.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 36,185,845 shares of GBP 56.41 each in the share capital of the Company amounting to GBP 2,041,243,516.45, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. that the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on (i) 15 January 2008 on 10 March 2008 and (ii) on 11 March 2008 on 20 March 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and
3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that (i) the financial year of the Company that has started on 15 January 2008 shall close on 10 March 2008, that (ii) the financial year of the Company that has started on 11 March 2008 shall close on 20 March 2008 and that (iii) the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 21 March each year and ends on 20 March of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Lucile ARNOUX, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 433 du 28 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 12 janvier 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 590 du 12 avril 2007.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 36.185.845 parts sociales de GBP 56,41 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à GBP 2.041.243.516,45, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. que l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté (i) le 15 janvier 2008 au 10 mars 2008 et (ii) le 11 mars 2008 au 20 mars 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 20 mars de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 15 janvier 2008 sera clôturé le 10 mars 2008, que (ii) l'exercice social de la Société ayant débuté le 11 mars 2008 sera clôturé le 20 mars 2008 et que (iii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 20 mars de chaque année.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 21 mars de chaque année et se termine 20 mars de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008, LAC/2008/12605. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048674/5770/116.

(080053136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.490.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (the Sole Shareholder), hereby represented by Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.490 (the Company), incorporated on 26 May 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C N ° 1085 of 24 October 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 26 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 999 of 30 May 2007.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 250 shares of USD 100.- each in the share capital of the Company amounting to USD 25,000.-, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. that the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on (i) 1 March 2008 on 10 March 2008 and (ii) on 11 March 2008 on 20 March 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that (i) the financial year of the Company that has started on 1 March 2008 shall close on 10 March 2008, that (ii) the financial year of the Company that has started on 11 March 2008 shall close on 20 March 2008 and that (iii) the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 21 March each year and ends on 20 March of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (l'Associé Unique), ici représentée par Lucile ARNOUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.491 (la Société), constituée le 26 mai 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1085 du 24 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 février 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 999 du 30 mai 2007.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 250 parts sociales de USD 100,- chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 25.000,- et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. que l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté (i) le 1^{er} mars 2008 au 10 mars 2008 et (ii) le 11 mars 2008 au 20 mars 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 20 mars de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 1^{er} mars 2008 sera clôturé le 10 mars 2008, que (ii) l'exercice social de la Société ayant débuté le 11 mars 2008 sera clôturé le 20 mars 2008 et que (iii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 20 mars de chaque année.

Par conséquent, l' Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 21 mars de chaque année et se termine 20 mars de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000,-(mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008, LAC/2008/12602. — Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048669/5770/115.

(080053156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Mifasol S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008048706/576/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08326. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

MTLP Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.681.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008048744/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00893. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Improve, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.610.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049126/8855/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04033. - Reçu 397,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

KS Environmental Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 84.176.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049125/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03491. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Felix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4431 Belvaux, 19, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 110.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049129/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01329. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Morote Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.471.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 25 février 2008.

MOROTE HOLDING S.A.

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008048511/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.
